Image not found or type unknown

Droit de visite en l'absence de jugement

Par **Miky81600**, le **23/07/2020** à **08:57**

Bonjour, séparé avec un enfant de 3 ans, procédure au juge aux affaires familiales en cours, la mère me refuse le droit de garde et visite sur mon fils et ne me donne plus de nouvelles de lui depuis 2 mois.

Quelles sont mes recours ?

Sachant que j'ai déjà fait appel à un médiateur, au CRIT et service social sans succès.

Tous les instances me répondent qu'en l'absence de jugement ils ne peuvent rien faire.

Par **Visiteur**, le **23/07/2020** à **09:04**

Bonjour,

Si vous n' arrivez pas à vous entendre, vous pouvez faire appel au juge en urgence, via le greffe du juge aux affaires familiales pour demander une date d'audience en urgence.

Copyright © 2024 Légavox.fr - Tous droits réservés